

Séance plénière de l'Assemblée bretonne de l'eau du 16 mai 2024

Compte-rendu de la séance.

L'objectif de cette première séance plénière de 2024 était de partager avec les membres et partenaires de l'Assemblée des expériences inspirantes permettant de répondre aux enjeux du Plan breton de résilience pour l'eau ainsi qu'aux leviers de la planification écologique. L'accent a été mis sur la question du prix de l'eau en prévision du lancement du futur groupe de travail sur ce sujet au second semestre 2024. En plus de cette thématique centrale, nous avons également abordé la question de l'adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne et partagé l'exemple du plan de résilience de Lorient Agglomération.

Introduction de la séance / 14h20-14h35

L'introduction, réalisée par Delphine Alexandre, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge de l'eau, la biodiversité et la santé, a permis de rappeler le rôle de l'Assemblée (un lieu de débats, d'échanges et d'informations) ainsi que l'importance des travaux qui y sont menés, en plénière comme dans les groupes de travail.

Le Président du Conseil régional et de l'Assemblée bretonne de l'eau, Loïg Chesnais-Girard, excusé ce jour-là, a tout de même tenu à prononcer un rapide discours d'introduction via une vidéo enregistrée pour l'occasion. Il a rappelé l'importance de rester groupé dans une période où le sujet de l'eau revient régulièrement dans les débats. Le travail en commun doit nous permettre de relever les nombreux défis qui se posent à nous notamment en matière d'accès à l'eau, de sobriété, de prix de l'eau et de justice sociale. L'objectif n'est pas de définir un tarif breton de l'eau mais de faire en sorte qu'il y ait une cohérence et une convergence entre les travaux que nous conduisons les uns et les autres.

Prix de l'eau et système de tarification : une nécessaire évolution pour tendre vers davantage de sobriété ? / 14h35-15h45

Lors de cette table ronde d'une heure, Simon Porcher, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas et Fabrice Mazouni, directeur général des services du Syndicat de l'eau du dunkerquois ont pu échanger sur les enjeux de la tarification de l'eau. Après **un état des lieux des modes de tarification en France et dans le monde** (tarification saisonnière, tarification flexible en fonction des crises, tarification saisonnière, ...) par Simon Porcher, Fabrice Mazouni a détaillé **le dispositif mis en place sur le territoire du dunkerquois** : une tarification progressive depuis 2012. Parmi les préalables à cette démarche listée lors de la table ronde, Fabrice Mazouni souligne l'importance d'une volonté politique forte, d'un taux

d'individualisation des compteurs élevé, de donner du sens à l'action pour les citoyens au travers de l'information et de la sensibilisation et de l'exemplarité de la collectivité sur les économies d'eau.

Le sujet de l'acceptabilité sociale de la tarification progressive a également été abordé : il est important de concevoir un dispositif intégrant des valeurs de solidarité et d'équité, avec une modulation complémentaire du prix de l'eau (par exemple en fonction du nombre de personnes). Aujourd'hui, il existe encore de nombreux écueils pour y parvenir (cf. sujet de l'accessibilité à la donnée ci-après).

La tarification peut être un outil intéressant pour encourager à la sobriété mais cela se heurte souvent à **la question de l'accessibilité de la donnée** comme l'ont souligné les deux intervenants (données sur la consommation d'eau mais aussi « données socio-économiques » sur les consommateurs). Il est également nécessaire de mettre en place différents dispositifs pour intégrer la population dans cette modification du prix de l'eau. C'est ce qui a été mis en place sur le dunkerquois via notamment un observatoire dédié.

Pour les deux intervenants il convient à terme de **repenser le modèle économique du « petit cycle de l'eau »**, aujourd'hui largement dépendant des volumes d'eau distribués, si l'on souhaite promouvoir la sobriété en rémunérant par exemple les services environnementaux rendus ou la performance des réseaux.

Ces échanges ont suscité plusieurs réactions parmi les membres et partenaires de l'Assemblée notamment sur **la problématique des résidences secondaires**. Pour Simon Porcher cela pose en effet question mais il est difficile de mettre en place une tarification qui toucherait spécifiquement les résidences secondaires (au-delà d'une tarification saisonnière qui impacte également les locaux). Plusieurs interrogations également sur le cas spécifique des **artisans qui exercent leur profession au sein de leur domicile** et sur **le coût financier de cette tarification progressive** (et son anticipation) pour les collectivités compétentes. Sur le territoire du dunkerquois, les artisans ont le choix entre l'installation d'un compteur domestique, professionnel ou les deux. Il y a bien eu un travail d'anticipation en définissant des tranches qui permettent de maintenir la capacité d'investissement sur le patrimoine eau potable. Pour Simon Porcher, l'usager lui-même ne doit pas forcément supporter le coût de tous les investissements qui s'annoncent sur les réseaux ces prochaines années. Il y a un enjeu à inventer de nouveaux mécanismes de financement.

Pour aller plus loin :

L'eau doit-elle devenir plus chère ? *France Culture*.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-question-du-jour/l-eau-doit-elle-devenir-plus-chere-9862157>

Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive, avis adopté | *Le Conseil Économique Social et Environnemental*. <https://www.lecese.fr/actualites/eau-potable-des-enjeux-qui-depassent-la-tarification-progressive-avis-adopte>

Les suites de la planification écologique : quel rôle pour l'ABE ? / 15h45-16h05

Lors de cette séquence, Arnaud Lecourt secrétaire général de la Conférence des parties auprès du Préfet de la région Bretagne a présenté les leviers sur l'eau de la planification écologique : la **sobriété des usages** (-10% de prélèvement d'ici à 2030), la **protection des captages** et la **désimperméabilisation des sols**. L'Etat propose de construire, avec les membres et partenaires de l'ABE, un cadre d'engagement commun sur la question de la sobriété.

Delphine Alexandre a également rappelé en quoi une partie des travaux de l'ABE s'inscrivaient déjà dans les objectifs de la planification écologique (GT sobriété goutte que goutte, campagne de communication, ...). Sur le volet désimperméabilisation, il est proposé de travailler sur les freins existant au sein du groupe de travail faisant suite à l'AMI infiltration de l'eau dans les sols. Enfin pour les captages, le bureau de l'ABE a souhaité que la question des pollutions phytosanitaires et de la qualité de l'eau en général soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Quelques questions ont suivi cette présentation notamment sur le lien terre/mer jugé absent de la COP, sur les financements liés à la planification écologique, dans le contexte budgétaire contraint lié aux financements des MAEC et sur la nécessité de changer de paradigme pour que l'eau devienne le sujet essentiel.

L'avancement du Plan breton de résilience pour l'eau / 16h05-16h15

La séquence suivante a permis à Delphine Alexandre et Aurélie Mestres, directrice adjointe de la DREAL Bretagne de faire un point rapide sur l'avancement du Plan breton de résilience pour l'eau en se concentrant sur deux actions phares : un retour sur **la première réunion du GT sur la donnée sur l'eau** et sur **la visite d'Armor Protéines par le GT « la sobriété goutte que goutte »**. Elles ont également annoncé deux actions à venir : **la journée d'information sur les retenues** et **le lancement du GT sur la règle II-5 du SRADDET** (eau et aménagement du territoire) afin d'outiller les porteurs de SCOT pour la définition de leur capacité d'accueil au regard de la ressource disponible et des capacités des milieux récepteurs dans le contexte du changement climatique.

Pour aller plus loin :

Plan breton de résilience pour l'eau (version 16/05/2024) | DREAL, Conseil régional de Bretagne, ABE. <https://transfert.region-bretagne.fr/thw9k>

Le Plan de résilience eau pour le territoire de Lorient Agglomération / 16h15-16h40

Armelle Nicolas, Vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI et Jo Daniel, Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement à Lorient Agglomération sont venus présenter à l'ABE le Plan de résilience eau pour l'agglomération. Né suite à la sécheresse de 2022, **le plan est un guide opérationnel organisé en 5 axes** : renforcer la gouvernance dans les approches transversales et les documents structurants, promouvoir la connaissance et la recherche, encourager la sobriété, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau et restaurer les écosystèmes.

L'élaboration du plan a reposé sur un travail transversal en interne à l'agglomération et en concertation avec les services de l'Etat, les acteurs des bassins versants, la communauté scientifique, les chambres consulaires et les associations. Depuis son adoption, il fait l'objet d'une communication importante auprès des citoyens notamment lors des événements qui rythment la vie du territoire (ex : Festival interceltique).

Fin mai, un premier bilan de l'ensemble des actions mises en place (stratégie foncière, développement d'une tarification incitative, développement de la gestion intégrée des eaux pluviales, projet interreg,...) sera réalisé.

Pour aller plus loin :

Plan de Résilience Eau – Pour adapter le territoire au changement climatique | *Lorient Agglomération*. https://www.lorient-agglo.bzh/fileadmin/user_upload/Services/Eau/PRE/Plan_de_resilience_Eau_Lorient_Agglo.pdf

Construction de la feuille de route adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne / 16h40-17h05

La dernière séquence de l'après-midi était consacrée à l'avancement de la feuille de route adaptation au changement climatique de l'agriculture bretonne pilotée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Charlotte Quenard, chargée de mission à la Chambre, a présenté les travaux menés par filière avec les acteurs agricoles durant l'hiver et le printemps 2023/2024. Durant les ateliers, les participants étaient invités à **identifier des grands leviers d'adaptation à l'horizon 2025** (leviers techniques mais pas uniquement). Ces solutions devaient ensuite être examinées selon différents critères : faisabilité économique, acceptabilité sociale pour les agriculteurs et la population, conséquences environnementales de la solution. Tous les leviers sont ensuite répartis en six grands axes : bâtiments plantations abris, efficacité, aménagement du territoire, connaissances et compétences, chaînes de valeur, gestion des périodes d'aléas.

Un travail identique a été conduit en parallèle sur les problématiques liées à l'eau avec des membres de l'ABE et des acteurs de la profession agricole. En deux réunions, plusieurs leviers

d'adaptation sur le volet eau ont été identifiés et classés par les participants de ce groupe de travail intégrés dans le Plan breton de résilience pour l'eau.

La finalisation de la feuille de route est en cours et un COPIL final a été planifié en juillet.